

Question de Mme Kattrin Jadin à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la réduction de la durée du séjour en maternité après l'accouchement"

Kattrin Jadin (MR): Madame la présidente, madame la ministre, avec une durée moyenne actuelle estimée à quatre jours et demi, la Belgique figure dans le peloton de tête des plus longs séjours en hôpital pour un accouchement normal.

Sachant qu'un jour complet passé en moins permettrait d'économiser jusqu'à 18 millions d'euros par an, l'objet affiché par le gouvernement est de réduire, selon les informations que j'ai reçues, cette période à trois jours et demi en 2016. Pour ce faire, vos services projettent la mise en œuvre prochaine d'une phase-test grandeur nature de séjour postnatal réduit, en sélectionnant sept hôpitaux (trois en Flandre, deux en Wallonie et deux à Bruxelles) qui évalueront la mesure durant une période de deux ans.

La réussite de cette initiative dépendra notamment de la collaboration effective des nombreux autres auteurs de la natalité, parmi lesquels les sages-femmes, les infirmières à domicile ou les infirmiers à domicile, les pédiatres ou encore les kinésithérapeutes.

Mes questions sont doubles: pouvez-vous m'informer de la date à laquelle vos services espèrent pouvoir lancer, dans les sept hôpitaux sélectionnés, cette phase de test grandeur nature de séjour postnatal réduit? Prévoyez-vous en parallèle la mise en œuvre de mesures complémentaires afin de s'assurer du concours collectif des différents acteurs de la natalité à ce projet? Si oui, lesquelles? Merci.

Maggie De Block, ministre: Madame la présidente, comme je l'ai dit, les sept projets-pilotes sont en phase de démarrage.

Ils ont été invités à finaliser leur convention de projet par laquelle ils définissent les règles de fonctionnement du projet entre partenaires, les responsabilités de chacun et chacune, les modalités de gestion, etc. Ces conventions doivent être transmises auprès du SPF Santé publique qui, de son côté, rédige les contrats organisant le financement de l'accord d'initiation des projets.

En ce qui concerne les mesures d'accompagnement des projets, il est prévu un suivi par le biais d'une auto-évaluation donnant lieu à un rapport annuel sur la base d'indicateurs de processus et de résultats préalablement définis, ainsi qu'une évaluation par l'administration. Cette évaluation portera sur des éléments financiers du projet, notamment les gains et les déficiences mais également sur la plus-value en termes qualitatifs et en termes de satisfaction des patients.

L'analyse des données permettra aussi d'identifier l'implication réelle des différents acteurs via les données de facturation mais également via le rapport individuel de chaque projet. Cela est quand même compliqué mais c'est normal. Il est important qu'il y ait des éléments qu'on puisse mesurer avant d'implémenter un projet.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.